

DELIBERATION
de la Commission de la Formation et la Vie Universitaire
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 14 septembre 2026

Délibération n° 2026 – 14/09/2026 - 3

*Approbation des modalités de contrôles des connaissances
pour l'offre de formation 2026-2027 (2^e partie)*

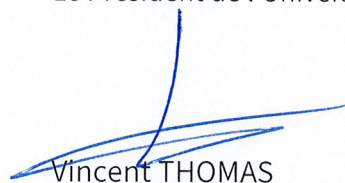
- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe,

Effectif statutaire : 43 Membres en exercice : 41 Quorum requis : 21 Quorum en début de séance : 21 Membres présents : 12 Membres représentés : 8 Total : 20	Refus de vote : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 20 Pour : 20 (unanimité) Contre : 0
--	--

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Bourgogne Europe, après en avoir délibéré, **approuve les modalités de contrôles des connaissances pour l'offre de formation 2026-2027.**

Dijon, le 16 septembre 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

PJ : fiches formations

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement